



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-55322>

Département(s) de publication : **13, 83, 84**

Annonce n° **25-55322**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Métropole Aix-Marseille-Provence

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 20005480700017

Ville : Marseille

Code postal : 13007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13, 83, 84

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://marchespublics.ampmetropole.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=509493&orgAcronyme=t5y>

Identifiant interne de la consultation : 72250099

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Adresse mail du contact : Commandepublique-entreprises@ampmetropole.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 488788828

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Une lettre de candidature (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant). Pour une soumission en groupement, les candidats indiqueront, par tous les moyens à leur convenance, la forme de leur groupement, l'identification des membres du groupement, la désignation du mandataire, ainsi que la répartition des prestations. - Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre, DUME ou DC1 transmis en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles

L. 2141-1 et suivants et L. 2141-7 et suivants du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (sur papier libre, DUME ou DC2 transmis en annexe).
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 10/06/2025 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : DGD : Appui et services - Direction du pôle technique

Critères d'attribution : Les offres sont examinées en fonction des critères pondérés suivants : - Prix : 70 % - Valeur technique : 10 % - Environnement : 20 %

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Nettoyage des véhicules de la Métropole Aix Marseille Provence (VL et VU)

Code CPV principal - Descripteur principal : 50000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet d'assurer le nettoyage des véhicules légers et utilitaires de la collectivité, notamment ceux affectés à la Présidente de la Métropole et à son Cabinet, au Directeur Général des Services de la Métropole et aux Directeurs Généraux Adjointes, en fonction des différentes prestations définies dans le Bordereau de prix unitaires. La présente consultation est allotie en 4 lots. La description précise du besoin figure dans le CCP.

Lieu principal d'exécution du marché : Territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Durée du marché (en mois) : 1

Valeur estimée (H.T.) : 86545 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot** : LOT 1 : Nettoyage des véhicules de la zone de Marseille. Le présent accord-cadre a pour objet d'assurer le nettoyage des véhicules légers et utilitaires de la collectivité, notamment ceux affectés à la Présidente de la Métropole et à son Cabinet, au Directeur Général des Services de la Métropole et aux Directeurs Généraux Adjointes, en fonction des différentes prestations définies dans le Bordereau de prix unitaires. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 20 000 euros HT et un montant maximum annuel de 65 000 euros HT.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50000000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 48810 euros

Lieu d'exécution du lot : MARSEILLE

- **Description du lot : LOT 2 : Nettoyage des véhicules de la zone d'Aubagne.** Le présent accord-cadre a pour objet d'assurer le nettoyage des véhicules légers et utilitaires de la collectivité, notamment ceux affectés à la Présidente de la Métropole et à son Cabinet, au Directeur Général des Services de la Métropole et aux Directeurs Généraux Adjoints, en fonction des différentes prestations définies dans le Bordereau de prix unitaires. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 2 000 euros HT et un montant maximum annuel de 7 000 euros HT.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50000000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 5717 euros

Lieu d'exécution du lot : AUBAGNE

- **Description du lot : LOT 3 : Nettoyage des véhicules de la zone d'Aix en Provence.** Le présent accord-cadre a pour objet d'assurer le nettoyage des véhicules légers et utilitaires de la collectivité, notamment ceux affectés à la Présidente de la Métropole et à son Cabinet, au Directeur Général des Services de la Métropole et aux Directeurs Généraux Adjoints, en fonction des différentes prestations définies dans le Bordereau de prix unitaires. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 8 000 euros HT et un montant maximum annuel de 23 000 euros HT.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50000000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 20098 euros

Lieu d'exécution du lot : AIX-EN-PROVENCE

- **Description du lot : LOT 4 : Nettoyage des véhicules de la zone d'Istres Salon et Martigues.** Le présent accord-cadre a pour objet d'assurer le nettoyage des véhicules légers et utilitaires de la collectivité, notamment ceux affectés à la Présidente de la Métropole et à son Cabinet, au Directeur Général des Services de la Métropole et aux Directeurs Généraux Adjoints, en fonction des différentes prestations définies dans le Bordereau de prix unitaires. L'accord-cadre est passé pour un montant minimum annuel de 4 000 euros HT et un montant maximum annuel de 13 000 euros HT.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 50000000

Estimation de la valeur hors taxes du lot : 11920 euros

Lieu d'exécution du lot : ISTRES/SALON-DE-PROVENCE/MARTIGUES

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant global des prix TTC. Le critère prix sera apprécié au regard du détail quantitatif estimatif et du bordereau des prix unitaires. Le critère valeur technique sera apprécié au regard du mémoire technique en fonction du critère pondéré indiqué ci-après : « Adéquation des moyens humains et pertinence de la méthodologie de travail mis en oeuvre pour l'exécution des prestations ». Le critère valeur environnementale sera apprécié au regard du mémoire environnemental et des fiches techniques fournis par les candidats, en fonction des sous critères pondérés indiqués ci-dessous. *

Sous-critère 1 : Performances des actions et moyens mis en oeuvre en matière de protection de l'environnement dans l'exécution des prestations pour le nettoyage intérieur du véhicule : 50 %

* Sous-critère 2 : Performances des actions et moyens mis en oeuvre en matière de protection de l'environnement dans l'exécution des prestations pour le nettoyage extérieur du véhicule : 50 %

L'accord-cadre est estimé à 48 810 euro(s) HT sur la période initiale d'un an. Il s'agit d'un accord-cadre de services au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec un

opérateur économique. Les modalités d'exécution des bons de commande sont définis au CCP. L'accord-cadre est passé pour une durée d'un (1) an à compter de sa notification. Le présent accord-cadre est reconductible. Il sera renouvelable 1 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 2 ans. L'acheteur pourra négocier avec les candidats. La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre. Conformément à l'article R. 2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociation. - Dossier de consultation disponible via <https://marchespublics.ampmetropole.fr>. Le candidat doit fournir une adresse mail valide et consultée régulièrement. - Pour tous renseignements complémentaires sur cette consultation, le candidat doit se reporter au Règlement de la Consultation. - Les candidats devront remettre les déclarations, certificats et attestations prévus aux articles R. 2142-1, R. 2143-3 et R. 2143-11 du Code de la commande publique, permettant de vérifier que le candidat satisfait aux conditions de participation à la consultation : cf. Article 8.1 du Règlement de la consultation. - Informations sur les recours : le requérant peut saisir le tribunal administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérécourse citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 16/05/2025